

LA VOIX DE LA TERRE

*Pourquoi donc, ô mon fils, désirer en tes veilles
Le minaret mauresque et l'ombre des palmiers ?
Tes rêves, à l'envol des migrateurs ramiers,
Pourquoi leur voudrais-tu d'exotiques merveilles ?*

*Sur mes monts, j'ai des lacs aux teintes sans pareilles.
J'ai des bois dont la paix guérit les maux premiers,
Des gaves grondeurs, des rocs de mousse habillés,
Des fleurs que le vent mêle et des chants dans mes treilles.*

*Chaque saison pour toi, je change de beauté.
L'automne, j'ai la pourpre. En mai, j'ai la verdure,
Et la neige me sert d'hivernale parure.*

*Dis, n'ai-je pas assez plaisante variété ?
— Au terroir de chez nous qui nourrit ton enfance
Garde à jamais tes vers d'angoisse ou d'espérance.*

HERMAS BASTIEN.

octobre.

Les précurseurs

CALIXA LAVALLÉE

Dans la série d'études que l'*Action française* a entrepris de publier sur les *Précurseurs*; Calixa Lavallée semble avoir sa place tout indiquée, non qu'il fût, à la vérité, un précurseur dans la large acception du mot, mais parce qu'il occupe une place considérable à une époque où la vie musicale commençait chez nous à se manifester.

Pour le peuple canadien, Lavallée reste par-dessus tout l'auteur de notre hymne national *O Canada*, et ce mérite, que les musiciens ne sont peut-être pas enclins à exagérer, n'en constitue pas moins une auréole de gloire légendaire à jamais attachée à son nom.

* * *

Avant de parler de Calixa Lavallée il serait intéressant, croyons-nous, de jeter un coup d'œil sur le passé, de chercher ainsi à reconstituer brièvement le milieu social, — je ne dirai pas encore le milieu artistique, — qui vit éclore le talent de celui que nous voulons étudier quelques instants. Et ceci se passait vers le milieu du siècle dernier.

On peut affirmer sans crainte que la vie musicale, telle que nous la concevons aujourd'hui, n'existait pas, à proprement parler, avant 1850. Quelques concerts à de rares intervalles, donnés par des artistes de passage, précédés d'une réclame tapageuse, venaient seuls rompre l'existence monotone de nos pères et faire trêve à leurs préoccupations politiques. Durant cette période où les luttes parlementaires passionnent les esprits, les gazettes, on le conçoit,

ne se livrent guère à la critique des choses de l'art; et si elles mentionnent parfois les événements artistiques, ce n'est que sous forme d'annonces. Mais, fort heureusement, grâce à ces annonces où les programmes sont publiés en entier, nous pouvons aujourd'hui reconstituer les soirées musicales de ce temps, comme aussi les soirées dramatiques. Le Théâtre Royal, à Montréal, où avaient lieu ces exploits, souvent organisés par des amateurs, voyait aussi se réunir des corps de musique de la garnison anglaise, tel celui du 79^e régiment sous le commandement du colonel Douglass. Citons en particulier la soirée du 23 avril 1829, où des amateurs jouèrent *L'Avare*, de Molière, avec le concours de la bande du 79^e régiment, qui fit entendre ce soir-là, durant les entr'actes, les morceaux de son répertoire. Mais des concerts étaient aussi donnés au *Masonic Hall*, comme en témoigne la soirée du 20 mai 1830, organisée par le Signor Jean Muscarelli, « de l'opéra de Milan, » ainsi que le proclamaient les affiches. Le programme de ce concert n'indique pas un degré notable de goût artistique par le choix des pièces. Quant au public, il faut croire qu'il avait peine à soutenir longtemps une oreille attentive, puisque le signor Muscarelli trouva prudent de terminer la soirée par une pièce burlesque, dans le but évident de renvoyer son public gavé de rire et de bonne humeur.

Y avait-il, par contre, à cette époque, de la musique intéressante dans nos églises? Si l'on en excepte le chant grégorien et nos vieux Noël's français qui se sont perpétués jusqu'à nous grâce à nos offices religieux, il ne semble pas qu'il y eût souvent dans nos temples de la musique d'une réelle valeur. Nous avons pourtant dans le pays, notamment à Québec, des orgues et des organistes depuis l'époque lointaine où Mgr de Laval écrit que « nos orgues mêlent leurs voix harmonieuses à celles des chantres ». Dans les

régistres de la paroisse de Montréal, il est question également d'orgues dès 1713. Des notes, curieuses pour les érudits, traitent du salaire des organistes, des réparations d'instruments, mais n'apportent aucune indication instructive au point de vue artistique. Toutefois, ces notes nous apprennent les noms, la plupart oubliés, des artistes qui se succédèrent aux orgues de notre vieille paroisse, et parmi lesquels il faut citer : Guillaume-Joseph Mechtler (natif de Bruxelles) organiste de 1792 à 1833, J.-C. Brauneis, Allemand d'origine, Léonard Eglough, Berlyn, Patrice Lacombe et Jean-Baptiste Labelle, dont la nomination date de 1849.

La plupart de ces artistes étaient, comme on le voit d'origine belge ou allemande, ce qui laisserait présumer que les études musicales n'étaient pas alors très avancées parmi les nôtres, ou bien que l'on professait, déjà en ce temps, un certain engoûment pour l'étranger.

Quoi qu'il en soit, la position d'organiste à la Cathédrale de Québec fut offerte en 1849 à un musicien français, Antoine Dessane. Celui-ci, en cette même année, traversa les mers pour venir se fixer au Canada. Antoine Dessane était un musicien de race. Ancien élève du Conservatoire de Paris, où il avait étudié sous la direction de Cherubini; plus tard disciple du compositeur Onslow, Dessane était un artiste sérieux, trop sérieux peut-être à une époque où l'on ne prisait que les flonflons et où le style classique était inconnu. Néanmoins Antoine Dessane prit son rôle d'initiateur, de missionnaire de l'art, avec une conscience et une ardeur qui sont la caractéristique de sa longue carrière.

« Un organiste nouveau et étranger à la Cathédrale de Québec était à cette époque un événement, » écrit lui-même Dessane dans des mémoires intimes qu'il a laissés. « Aussi mes débuts furent-ils heureux. D'aucuns me trouvèrent

sérieux dans mon style, mais convinrent avec la majorité qu'ils avaient acquis un artiste comprenant sa mission.» Ajoutons qu'Antoine Dessane était admirablement secondé dans les concerts qu'il organisa, par le talent de sa femme que l'on dit avoir été une chanteuse et une diseuse parfaites. Madame Dessane a été un professeur de chant dont le talent fut toujours associé à la carrière de son mari. La société de concerts fondé par lui et appelée la *Société harmonique* paraît avoir donné, vers 1855, une certaine impulsion à la musique et créé à Québec un mouvement artistique.

C'est vers cette époque que l'on voit surgir le talent impétueux d'Ernest Gagnon, l'auteur futur des *Chansons populaires du Canada*, l'écrivain charmant, précurseur de nos folkloristes d'aujourd'hui. Nommé organiste à l'église Saint-Jean Baptiste de Québec en 1853, Gagnon fait alors les délices de la société québécoise par son talent prime-sautier, un peu nature, vibrant à l'excès, talent qu'il ira discipliner plus tard à Paris, pour revenir après quelques années reprendre ses fonctions à Saint-Jean-Baptiste, puis à la Basilique en 1865.

Vers le même temps, deux musiciens français, Paul Letondal et Charles Sabatier, donnent à Montréal une vive impulsion à leur art. Le premier, ancien élève de l'Institution des jeunes Aveugles de Paris, est un violoncelliste remarquable en même temps que pianiste et théoricien. Après avoir consacré plusieurs années à donner des concerts, il se livre ensuite à l'enseignement et forme de nombreux élèves, parmi lesquels il faudrait citer la plupart des musiciens de cette époque. Le second, Charles Sabatier enchante les dilettantes d'alors par son talent de pianiste. Il compose, en 1860, à l'occasion de la visite du jeune prince

de Galles, (plus tard Édouard VII) une cantate qui fait sensation. Une mélodie de lui, une romance plutôt, dans le goût de l'époque, composée sur un poème de Crémazie, *Le drapeau de Carillon*, rend son nom populaire. Sabatier a laissé pourtant des choses assez intéressantes, des motets dont l'écriture révèle un bon musicien. Malheureusement l'influence de Sabatier fut de courte durée, car le 22 août 1862, il expirait à l'Hôtel-Dieu de Montréal à l'âge de 42 ans.

Mais l'élan est donné. Bientôt ce sera toute une floraison de jeunes talents. Relevons, à Montréal, les noms d'Emma Lajeunesse, — qui deviendra la célèbre Albani, — Marie Regnault, Dominique Ducharme, Moïse Saucier, Charles Panneton, Gustave Gagnon, Romain-Octave Pelletier. Les deux derniers que je viens de citer sont aujourd'hui, au Canada, les seuls survivants de cette pléiade. Gustave Gagnon, frère d'Ernest Gagnon, a succédé à celui-ci comme organiste à la Basilique de Québec, et durant sa longue carrière, a été l'âme du mouvement musical en cette ville. R.-Octave Pelletier, le précurseur à Montréal du vrai style de l'orgue, est le doyen respecté de nos musiciens. Chargé d'années mais encore vert, il est l'organiste actuel de la cathédrale. Sa vie a été un long apostolat artistique; son enseignement a été des plus féconds.

* * *

Telles étaient les conditions dans lesquelles se développait déjà la musique lorsque Calixa Lavallée entra en scène.

Né le 28 décembre 1842, à Verchères, Calixa Lavallée montra dès l'enfance des dispositions extraordinaires pour la musique. Doué d'une rare précocité, il apprit tout enfant à jouer un peu de tous les instruments. Le père du

jeune Calixa, habile à fabriquer des violons, quitta bientôt son village pour aller travailler à Saint-Hyacinthe chez Pierre Casavant, facteur d'orgues, père des frères Casavant, nos facteurs actuels. C'est à Saint-Hyacinthe que le jeune Calixa donna les premières marques de son talent naissant. A l'âge de onze ans, il touchait déjà les orgues de la Cathédrale lorsqu'une circonstance le fit particulièrement remarquer. A l'occasion de funérailles extraordinaires, on avait cru devoir demander le concours du Chœur de l'Église Notre-Dame de Montréal, que dirigeait alors l'abbé Lazare-Arsène Barbarin, prêtre de Saint-Sulpice, l'un des maîtres de chapelle réputés de ce temps-là.

L'abbé Barbarin comptait évidemment sur l'organiste de la cathédrale pour jouer les accompagnements. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il vit apparaître à la tribune... un enfant ! Il voulut d'abord le renvoyer, ne pouvant croire qu'un gamin de cet âge pût exercer les fonctions d'organiste. Mais l'enfant paraissait sûr de lui-même, la flamme d'une intelligence vive brillait dans ses yeux. « Laissez-moi essayer, voulez-vous ? » dit-il. — « Allez-y, mon enfant, nous verrons bien, » reprit l'abbé. D'une seule enjambée le gamin fut aussitôt perché sur le banc de l'orgue. En quelques minutes il avait déjà fait ses preuves, déchiffrant ce qu'on lui présentait avec une sûreté étonnante. L'abbé Barbarin en fut émerveillé et prédit à l'enfant une carrière brillante. Vers ce temps-là le jeune Calixa devait fréquenter le petit séminaire de Saint-Hyacinthe, où il ne fit du reste que passer de 1852 à 1853. Puis il suit naturellement son père, Augustin Lavallée, qui vient se fixer à Montréal pour y exercer l'état de luthier. C'est alors qu'il aurait, d'après un biographe¹, débuté à 11 ans comme pianiste au théâtre

¹ Ch. Labelle, *L'Echo musicale*, janvier 1888.

Royal de cette ville. Il eut pour professeurs Paul Letondal, et plus tard, Ch.-W. Sabatier qui lui enseignèrent le piano. Les progrès durent être rapides puisque, à dix-huit ans, il se sent déjà de taille à donner des concerts aux États-Unis. Il avait au surplus la ressource de jouer passablement du violon et aussi la plupart des instruments à vent. Avec cette heureuse confiance que lui inspirent ses dix-huit ans et son adresse débrouillardes, il part pour la Nouvelle-Orléans, où il débute assez heureusement; après quoi, en compagnie d'un certain violoniste espagnol, du nom de Olivera, il fait une tournée de concerts au Brésil et aux Antilles.

Un détail peu connu de la vie aventureuse et nomade de Lavallée, c'est la part qu'il prit, en 1861, à la guerre de Sécession. Nous le voyons à ce moment quitter le clavier pour prendre rang dans l'armée du Nord, servir d'abord comme simple soldat, pour s'élever ensuite jusqu'au grade de lieutenant, par sa belle conduite à Antictan, où il est blessé. De retour au pays, il séjourne au milieu des siens pendant deux années, faisant du concert et aussi de l'enseignement. Dans l'hiver de 1864, il prend part à dix-sept concerts dans la seule ville de Montréal.¹

Mais il se fatigue bientôt de l'existence monotone que l'on mène en notre ville à cette époque reculée. Dès lors, il ne reste plus en place, voyage un peu de tous côtés, et cette existence de troubadour durera jusqu'en 1873, alors que des citoyens de Montréal, à la tête desquels il faut citer

¹ Nous relevons, dans *la Minerve* du 21 janvier 1864, l'annonce d'un concert donné par Calixa Lavallée en la « nouvelle salle des Artisans, grande rue Saint-Jacques ». « M. Lavallée a l'honneur d'annoncer au public de Montréal et des environs qu'il exécutera sur trois instruments différents tels que piano, violon et cornet à pistons. Il est assisté par les artistes amateurs suivants : Dlle Bourassa, Dlle Derome, M. H. Gauthier, F. Lavoie, J. Boucher, F. X. Valade, P. V. Baril et Maître (sic) Jos. Galaise. »

M. Léon Derome, lui fournissent les moyens d'aller étudier en France. Il passe deux années à Paris, étudie le piano avec Antoine Marmontel, l'harmonie et la composition avec Bazin et un certain Boëldieu, — qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur de la *Dame Blanche*. Son retour à Montréal est signalé dans les journaux du temps par les articles du ton le plus élogieux. Il rapporte des compositions pour le piano : une marche, une mazurka et une étude, dont le *Canada musical* (livraison du 1er août 1875) fait, sous la signature de R.-Octave Pelletier, une appréciation sérieuse. C'est vers cette époque que Lavallée organise des concerts avec Jéhin-Prume, le célèbre violoniste belge qui, comme Jules Hone, avait fait du Canada son pays d'adoption. En 1877, ils entreprennent ensemble de donner *Jeanne d'Arc*, le drame lyrique de Gounod, avec grand orchestre. Madame Jéhin-Prume tenait le rôle de Jeanne d'Arc. Ce fut un événement considérable signalé en termes enthousiastes par les journaux d'alors. Il est vrai que le ton superlatif qui règne dans toutes ces gazettes ne suffirait pas pour renseigner les générations futures sur la valeur des choses que l'on appréciait ainsi. Pas plus qu'aujourd'hui le sens de la mesure n'existait alors, et l'on versait volontiers dans un dithyrambe où la candeur de l'admiration n'avait d'égale que la gaucherie à l'exprimer.

Toutefois cette littérature et les applaudissements du public ne suffisent pas à assurer l'existence des artistes quand tous ces suffrages ne se traduisent pas par quelque bonne recette. Lavallée en fit la triste expérience lorsque, à Québec, il dirigea plus tard une cantate qu'il avait composée pour une réception en l'honneur du Marquis de Lorne et de la Princesse Louise. Il avait formé un chœur de 250 voix et un orchestre de 80 musiciens. Le succès fut très grand, dit-on, et la Princesse félicita vivement l'auteur. Seulement, l'orga-

nisation de ce concert avait nécessité des dépenses très lourdes, et la recette laissait un déficit à combler, que le compositeur dut solder de ses deniers. Avait-il, avec trop de confiance compté sur des promesses plus ou moins vagues du monde officiel ? Cela peut bien être. « J'ai eu, disait-il, avec quelque amertume, l'honneur de recevoir la princesse pour le compte du gouvernement de Québec, mais c'est moi qui ai payé les violons. »

Cette cantate est restée, je crois, en manuscrit. Au dire des musiciens contemporains de Lavallée, c'était une composition de circonstance, bâclée à la hâte et sans grande consistance. Lavallée avait de la facilité, un certain métier pour écrire des pièces de piano d'un style élégant, des romances bien tournées, mais pas suffisamment de science pour aborder de grandes œuvres. A l'égal de Guillaume Couture, — notre véritable précurseur dans l'art de la composition musicale, — il n'avait pas suffisamment étudié ce que l'école peut enseigner; aussi dans l'âge mûr était-il tourmenté d'un désir impuissant d'aborder le genre symphonique. Ajoutez à cela peu de méthode dans le travail et une certaine répugnance à terminer, à mettre au point ce qu'il avait commencé. M. Alfred De Sève, qui l'a bien connu à Boston, me disait avoir joué de Lavallée un concerto de violon, dont la partie d'accompagnement, jouée par l'auteur, n'avait jamais été écrite, sinon par quelques notes jetées à la hâte. Vers le même temps, toutefois, Lavallée avait composé, pour une circonstance, un *Tu es Petrus*, motet pour soli, chœur et orgue. Cette composition gravée à Boston, eut un certain succès et valut à son auteur le suffrage des musiciens de cette ville.

C'est là, à Boston, où il était allé chercher gloire et fortune que Lavallée mourut en 1891 à l'âge de 49 ans. Il s'y était conquis une réputation enviable. Croyant faire

mieux, il avait depuis dix ans quitté « son ingrate patrie ». A la vérité il ne fut jamais oublié des siens. L'erreur de Calixa Lavallée c'est d'avoir en son pays voulu vivre du concert à une époque où pareille chose, plus encore qu'aujourd'hui, était impossible. Quant à faire de l'enseignement, Lavallée en fit certes, d'une façon intermittente, et du meilleur. Toutefois le professorat, alors trop peu rétribué, condamnait un musicien à l'esclavage d'une vie laborieuse, monotone et sédentaire, toutes choses insupportables à une nature comme la sienne. Mais à Boston fut-il plus heureux et plus riche que parmi les siens? Nous ne le croyons pas, car il y mourut dans une situation de fortune assez précaire, laissant presque sans ressources sa veuve et son fils. Il avait cru trouver des succès sur une scène plus vaste, dans une ville réputée alors comme aujourd'hui le centre le plus artistique de la République voisine. Ce grand enfant qui aimait son pays, et qui l'aimait plus qu'il ne s'en doutait lui-même, fut comme tant d'autres victime d'un mirage. Pouvons-nous l'en blâmer? Il manquait alors précisément parmi nous cette vie nationale qui commence à peine aujourd'hui à se dessiner. Cette vie nationale du Canada français, — chose étrange! — Lavallée en a été, par l'hymne qu'il nous a légué, le précurseur inconsciemment inspiré. Sur les strophes écrites par le juge A.-B. Routhier pour les fêtes de 1880 à Québec, il a su trouver un chant qui par sa beauté, peut-être aussi par un concours de circonstances, s'est depuis imposé au Canada tout entier.

Ce chant, sorte d'hymne choral, est son plus beau titre de gloire, et perpétuera à jamais la mémoire de son auteur. Nous ne voulons pas nous préoccuper de savoir jusqu'à quel point cette simple chose est une œuvre d'art. Ce qui n'est pas douteux c'est que ce chant, large, pénètre d'émo-

tion les étrangers qui l'entendent pour la première fois. D'aucuns, parmi les nôtres, se plaisent à y découvrir des réminiscences de la *Flûte enchantée* de Mozart, et que sais-je encore ? Je me demande ce que tout cela peut bien faire. Il y a longtemps que l'on jongle avec les sept notes de la gamme, et, au surplus, créer n'est-il pas un peu se souvenir ? Il y certes plus de mérite à subir inconsciemment l'influence des maîtres qu'à faire de l'érudition à la seule fin de dépister des tours mélodiques qui appartiennent à tout le monde et que l'on retrouve un peu partout.

Le mérite de notre chant national, c'est le peuple qui, en l'adoptant, l'a en quelque sorte sanctionné. Tout est là.

Ce chant traduit, dans sa simplicité, un sentiment vrai, sincère, un élan de fierté qui, à l'heure actuelle est quelque chose de doublement précieux. Sait-on combien il peut donner de réconfort à nos frères de l'Ontario, et de partout où la lutte se fait pour la survivance française ? Car, ne l'oublions pas, c'est aujourd'hui un chant de ralliement. Il a la puissance mystérieuse que ne possède pas la parole seule : il entraîne, il subjugué. Il est l'expression, — conventionnelle je le veux bien, mais éloquente quand même, — de notre idéal national et religieux.

Le rhapsode qui a trouvé ce chant, le poète qui en a écrit les strophes, sont de ceux que, dans la vie des peuples, la Providence choisit parfois pour exprimer l'âme de la nation. Ce bon Lavallée, bohème incorrigible, n'avait pourtant rien de l'austère majesté d'un barde ou d'un prophète. Et pourtant cet honneur lui fut réservé.

Arthur LETONDAL.

QUE LES FEMMES S'EN MÉLENT!...

Après un long séjour de l'autre côté de la frontière, un brave Canadien revenait s'établir au pays avec toute sa famille.

Le vieux curé qui l'avait vu partir, jadis, avec appréhension et regret, songeant tristement : « Encore un de perdu !... » l'écoutait aujourd'hui, étonné et ravi... Dans le plus authentique parler du terroir, son ancien paroissien évoquait les souvenirs de sa vie là-bas : les misères du début, la venue des temps prospères; il disait comment, un beau jour, la nostalgie du sol natal lui était entrée dans le cœur... Puis il y avait les garçons, solides gaillards bientôt en âge de se marier... Ils ne voulaient épouser que des filles de leur religion et de leur race et avaient hâté le retour.

— Mais enfin, remarqua tout ému le curé, vous habitiez une ville protestante, vous n'entendiez jamais parler votre langue... Comment avez-vous pu rester ainsi bons catholiques et bons Canadiens ?...

— Hé ! monsieur le curé, pas bien malin... avec la femme !... C'est qu'elle n'était pas commode, allez ! Figurez-vous qu'elle n'a jamais voulu apprendre un mot d'anglais, pas un ! Alors il n'y avait pas à regimber : on parlait français à la maison... Si, par hasard, un des enfants s'oubliait, vlan ! « Parle donc comme du monde, toi !... »

Pour la religion, c'était la même chose. Le dimanche, par exemple... souvent on aurait bien voulu se reposer un brin... Pas d'affaires !... Il n'y avait qu'une petite chapelle catholique à l'autre bout de la ville. Il fallait se lever matin et arriver à la messe à l'heure. Pas de messe, pas de

dîner !... Je trouvais cela dur, allez, dans le temps, pour les petits... mais aujourd'hui, je remercie la mère. Si on est ce qu'on est, c'est à elle qu'on le doit. Ah ! les femmes, monsieur le curé, quand elles s'en mêlent !...»

Quand elles s'en mêlent !... Il avait raison, le brave homme. Dans combien de familles exilées du foyer de la race, le même prodige de conservation religieuse et nationale s'est-il réalisé, grâce uniquement à une intelligente et énergique intervention féminine !

Quand elles s'en mêlent !... La voix du bon sens populaire le proclame, tout comme l'expérience le prouve, tout comme l'atteste l'histoire de notre survivance : où se porte la femme, là est la victoire.

* * *

Que les femmes s'en mêlent donc !...

A cette heure surtout où l'on suppose plus haineusement que jamais, en certains quartiers, les chances de vie ou de mort pour notre peuple, une lourde mais glorieuse responsabilité nous échoit. D'impérieux devoirs sollicitent notre action et réclament la mobilisation de toutes les volontés. Ils s'imposent particulièrement à nous, Canadiennes des provinces en majorité anglaises. Ils se résument presque tous en un mot : la sauvegarde de la langue.

Ah ! si les mères tout d'abord le voulaient !... Elles sauraient bien « bouter dehors » ces redoutables complices de l'anglicisateur si fréquemment installés à la table même de famille : le snobisme des uns, la lâcheté des autres, l'indifférence du plus grand nombre. Elles sauraient bien, comme la vraie patriote qui ne pouvait souffrir qu'aucun des siens, chez elle, ne parlât pas « comme du monde », elles sauraient bien

trouver, dans l'amour de leur race et le fier désir de la voir se continuer sans défaillance, le courage d'une intransigeance de bon aloi et des répressions parfois nécessaires.

Grâce à elles, chaque maison canadienne redeviendrait ce « petit nid bien français » où les âmes qui s'éveillent ne subiraient que des influences propres à développer et à fortifier en elles le sentiment national. Les beaux livres qui relatent les luttes de nos ancêtres et ceux qui évoquent le pittoresque ou l'héroïsme de leur vie remplaceraient, sur les tables et dans les bibliothèques, les ineptes et dangereux magazines américains. Les feuilles anglaises, semeuses d'erreurs et déformatrices de notre mentalité, seraient détrônées par les revues, les journaux qui montent vaillamment la garde autour de nos droits. Ceux-ci, on les lirait, on les commenterait, le soir, en famille. Parfois, le chant de quelque « refrain de chez nous » clorait la veillée et graverait au plus profond des cœurs et des mémoires la suavité de nos doux accents. . .

Comme alors les enfants grandiraient dans l'amour, le respect et l'orgueil de leur titre de Canadiens français ! Et le désolant spectacle de jeunes gens, de jeunes filles méprisant leur langue et ridiculement infatués de coutumes étrangères n'existerait plus.

Après avoir ainsi allumé et avivé dans les jeunes âmes la flamme patriotique, les mères canadiennes pourraient-elles se désintéresser de l'œuvre qui assure le succès de leur tâche première ou en ruine les effets : l'école ?

Il est un strict devoir, là où la chose est possible, de procurer une éducation française aux enfants. Tous les prétextes sont futiles ou méprisables qui tentent de justifier la défection sur ce point. Les grands intérêts à sauvegarder sont au-dessus des petites vanités ou des petites combinaisons personnelles.

Ne retranche-t-on rien, mesdames, dans vos écoles, aux quelques bribes d'enseignement du français qui nous restent ? Veillez ! Protestez ! Réclamez !

Quels bienfaisants résultats n'aurait pas encore une plus intime collaboration de la mère et de l'institutrice ! C'est par là seulement que la classe de français écourtée donnera son plein rendement et que pourra s'inscrire, en marge des études scolaires, une efficace campagne d'épuration de notre langue si profondément altérée dans nos centres mixtes.

Une autre tâche de fierté et d'honneur nous incombe : celle de la faire rayonner, cette langue injustement honnie et proscrite, dans toutes les manifestations de notre vie sociale. On l'a répété maintes fois, c'est dans les petits détails qu'elle veut être défendue. Ne nous contentons pas de parler français entre nous. Exigeons de nos fournisseurs qu'ils aient au moins des commis qui nous comprennent. Faisons nos commandes par la poste en français. Abdiquer sa langue en même temps que l'on donne son argent, c'est trop.

Nos maris, nos frères, nos amis, tout à leurs affaires, sont parfois bien... distraits. Ils oublient la primordiale importance, pour une minorité qui veut vivre, de proclamer bien haut son existence. Les enseignes bilingues, les cartes professionnelles bilingues, les en-têtes de lettres, les factures bilingues sont autant d'éloquentes et subtiles voix entendues par tous. Rappelons-le à l'occasion. Réveillons avec tact, mais avec une persistante énergie, le patriotisme endormi.

Que les femmes s'en mêlent !... C'est le trésor de notre langue pieusement gardé et invinciblement défendu ; c'est toute l'âme de la race revivifiée et raffermie ; c'est, aujourd'hui comme hier, la pleine et lumineuse joie du triomphe assuré.

Annette SAINT-AMANT.

Prince-Albert, Sask.

LE TÉMOIGNAGE DE TROIS ANGLO-CANADIENS¹

Je n'ai mis nul empressement à lire *The Clash*. Cette voix protestataire n'avait-elle pas arrêté par sa lenteur la promptitude de notre remerciement? L'attaque contre les Canadiens français se poursuivait depuis des ans dans les provinces anglaises. La cause de l'opprimé n'avait pas encore trouvé chez la majorité une demi-douzaine de justes qui consentissent à la défendre. Je trouvais inopportune la réclame retentissante dont on saluait l'apparition de ce livre. C'était enlever à notre tenue un peu de sa dignité. Nous risquions de nous donner l'attitude de ces gens dont l'honnêteté douteuse est trop diligente à répéter le premier témoignage de sympathie venu du côté des adversaires. De la pile de livres qui sur ma table attendent d'être lus, *The Clash*, malgré le vert et le rouge de son titre, ne parvenait pas à arrêter mon regard. *Bridging the Chasm* parut, puis *The Birthright*. La voix de William Henry Moore n'était donc pas isolée. Percival F. Morley et Arthur Hawkes manifestaient des sentiments pareils aux siens. Ces trois livres, publiés, à de courts intervalles, à Toronto, foyer du fanatisme, révélaient un état d'esprit. Il n'était que juste de le connaître. Mon regret de n'avoir pas lu plus tôt l'ouvrage de M. Moore fut atténué par la joie de parcourir d'un trait les trois volumes et de trouver au long des neuf cents pages qu'ils forment l'occasion fréquente d'admirer, de remercier. Ces feuilles, dont quelques-unes

¹ *The Clash*, par William Henry MOORE, *Bridging the Chasm*, par Percival Fellman MORLEY, *The Birthright*, par Arthur HAWKES, édités par J. M. DENT & SONS, LTD, à Toronto.

portent la condamnation la plus sévère qu'aient reçue les Anglo-canadiens, sont un précieux témoignage rendu aux Canadiens français. Elles attestent le mérite de quelques-uns d'entre eux et l'excellence de leur conduite. Les hommes d'élite qui, au nom de notre race, poursuivent la lutte contre les persécuteurs canadiens de l'âme française, trouvent dans ces recueils une approbation, presque une revanche. Ce sont leurs observations que répètent ces représentants des adversaires; on leur emprunte leurs jugements. C'est Arthur Hawkes et non plus Henri Bourassa qui attribue à notre colonialisme, plus moral que politique, certaines de nos faiblesses, la plupart de nos maux. Morley s'unit à l'abbé Lionel Groulx et constate que la Confédération n'a pas produit, durant les dernières cinquante années, le régime que la lettre et l'esprit de la constitution promettaient. Ce n'est plus Omer Héroux qui appelle Boches les Ontariens, c'est Billy Moore.

Les trois ouvrages traitent la même thèse sous des aspects différents. Il y a unité de but, mais diversité de moyens. Assurer le développement harmonieux de la Confédération, pour cela étudier les maux qui l'arrêtent et leurs remèdes, forme l'objet que poursuit chacun de ces écrivains. *The Clash*, c'est la défense totale des Canadiens français. Elle ne pouvait être ni plus complète, ni mieux faite. M. Morley a ramené son étude autour d'un point central, la question langue. C'est un document. Il dénonce l'attitude de l'Ontario, dont l'injustice s'est accrue par la promulgation du règlement 17. C'est toute la situation politique du Canada qu'étudie M. Hawkes. Lui assignant sa vraie place dans l'empire britannique, l'auteur cherche le moyen de donner à chacun des habitants de ce pays l'esprit canadien et d'en assurer l'essor. En cours de route, les rapports d'harmonie nécessaires à la Confédéra-

tion l'arrêtent un instant. Ce lui est occasion de faire entendre une note de justice. De ces trois volumes, l'*Action française*, sentinelle avancée de notre race, veut dégager les idées essentielles, marquer leur importance et leur portée. Du même coup elle exprime son tribut d'hommage au talent de ces trois anglo-saxons et à leur courage.

* * *

The Clash est un plaidoyer. Ce mot est-il approprié? Les Canadiens français n'ont rien à justifier. L'un des éléments constitutifs de la Confédération, ils sont au Canada chez eux. Ils n'ont point attitude d'intrus, ni figure de criminels. Mais M. Moore vit au milieu d'une population qui nous veut écraser, qui essaie d'expliquer cette oppression en dénaturant nos façons de penser et de sentir. Il a donc voulu nous défendre. Nous ne connaissons pas de Canadien de langue anglaise qui ait su mieux présenter notre cause.

Commençant par le commencement, M. Moore prouve l'existence de la nationalité canadienne-française, distincte de l'anglo-saxonne. *There are within Canada two nationalities, squarely opposed on issues which men have always considered fundamental.* Je suis reconnaissant à M. Moore de ne point nous mettre au rang des récents immigrants et de nous reconnaître plus de droits qu'aux Doukobors. Cette vérité a été méconnue même par quelques compatriotes. Ils oubliaient l'ancienneté de notre race sur terre d'Amérique, ses services, l'appoint que ses fils apportent à l'héritage commun. La similitude d'origine et d'aspirations, l'unité de langue et de religion, lient les Canadiens français entre eux. Elles les différencient des autres éléments de la Confédération. Ce sont des *islanders in a*

sea of continental anglo-saxon-americanism. Folie de vouloir les noyer dans cette mer. Erreur, tentative injuste et vaine de vouloir les assimiler. *In seeking to limit French Canadian culture in Ontario, in Manitoba or in any other section of the country once French, we are not only fighting against God as Toynbee puts it — a pretty large order — but also against the principle of freedom which Great Britain has said should regulate the lives of a people made British by the fortunes of war.* L'orgueil anglo-saxon est une corde prompt à vibrer. M. Moore n'a garde de l'oublier. Il cherche à faire rougir de honte les Ontariens en leur rappelant la façon dont l'Angleterre use à l'égard des peuples qu'elle conquiert. Comparez l'attitude de la Grande-Bretagne envers les Canadiens français au temps de l'Acte de Québec et celle des gouvernants de Toronto en l'an 1918. Ceux-ci ne savent plus faire écho aux paroles d'un Thurlow, d'un Fox. Nombreux, en effet, sont les hommes d'État britanniques qui manifestent une conception des choses plus large que celle que s'en forment les politiques coloniaux. Lord Finlay nous en donnait récemment une preuve. Comment les petits maîtres de Toronto et de Winnipeg ont-ils accueilli les déclarations que fit au banquet du barreau montréalais le grand avocat anglais, fier de mettre la gloire de l'Angleterre dans le souci de respecter les races, les langues, les religions, quelque différentes qu'elles soient, des peuples soumis à sa domination? C'est, au dire aussi de M. Moore, *the Britain's way*. Mais il y en a une autre, celle où marchèrent les Prussiens pour assimiler Polonais, Alsaciens et Lorrains. C'est celle-ci que suivent les Anglo-canadiens. Leurs méthodes à notre égard n'ont rien de l'esprit britannique. Elles ont tout emprunté à la mentalité teutonique. M. Moore fait mieux que de l'affirmer, il le prouve. Comme il est douloureusement intéressant son

parallèle entre les procédés de l'Allemagne et ceux de l'Ontario ou du Manitoba ! La lecture des chapitres III, XI, XII ouvrira, je l'espère, les yeux de maints Anglais. Ils se diront qu'il est vain de dénoncer les tyrans des minorités en Europe quand il y a si près de nous de ces persécuteurs. Pourquoi ceux-ci ont-ils choisi, pour multiplier leurs moyens d'oppression en Canada, l'heure où la Grande-Bretagne, précédée par la France, justifiait, au nom des petites nationalités, son entrée dans la grande guerre ? Si les épithètes de Hun, de Prussien, de Boche, signifient le fort, impitoyable au faible, le vainqueur, injuste à l'égard du vaincu, ne craignons point de les appliquer aux gouvernants de l'Ontario et du Manitoba. *It is essentially a Prussian idea* — celle de ne pas permettre aux conquis de vivre en présence du conquérant — *but not exclusively Prussian; for others, including many English-Canadians, have accepted it.*

Mais la question des langues n'est-elle pas, dans l'Ontario, qu'une question de méthode pédagogique ? Non, répond M. Moore : *it is, as in Poland, a clash between two nationalities in which one believes that the other is seeking its destruction — and the evidence compels us to admit not without reason.* Et cette tentative d'écrasement n'est que la mise en pratique de théories allemandes. Entre autres, l'une, d'ordre socialiste, qui réclame le *racial homogeneity* comme condition nécessaire à l'établissement des réformes sociales; l'autre, d'ordre économique, préconisée par les marchands. Ceux-ci refusant d'apprendre l'anglais, s'opposent au peuplement de leur province par des Canadiens français, de crainte que ces nouveaux colons ne créent de Montréal au Nord de l'Ontario une route au commerce.

Que de raisons, pourtant, invitent les Ontariens à agir autrement. Détaché de l'ancienne province de Québec, l'Ontario fut tout d'abord colonisé par des hommes de notre

race. Ce sont les *Relations des Jésuites* qui racontent le commencement de son histoire. Dès 1615, le père LeCaron visita la baie Georgienne. Les corps mutilés de Brébeuf et de Lalemant furent inhumés à Sainte-Marie. Mains endroits de l'Ontario portèrent d'abord des noms français. On n'est pas parvenu à effacer complètement cette première empreinte, même en les dotant, pour les démarquer, de noms — tels Tiny, Tay, Floss — empruntés aux trois *pet poodle dogs* de Lady Simcoe. Les traits d'héroïsme, accomplis par nos ancêtres dans l'Ontario d'autrefois, ne sauraient émouvoir les Anglo-Canadiens d'aujourd'hui. Ils sont de la race supérieure ! Peuvent-ils avoir rien de commun, ne serait-ce que l'admiration des héros, avec l'inférieure, la nôtre ? « Est-ce vrai que vous ne connaissez pas Philippe Hébert, l'un des Canadiens les plus distingués » ? demandait un jour lord Grey à un riche marchand de langue anglaise. *Oh ! a French-Canadian !*, répliqua celui-ci avec une moue dédaigneuse. *Herein lies the well of Canada's national trouble*, écrit avec raison M. Moore. Les Anglo-canadiens nous méprisent. C'est un obstacle insurmontable à toute entente. Nous ne sommes à leurs yeux que des vaincus, une gent bonne à exploiter, à bousculer à coup de botte. N'est-ce pas un professeur de McGill qui, ces mois derniers, nous comparait à des coquerelles ? Si au moins leur morgue (non des coquerelles, mais des Anglo-canadiens) était justifiée. Elle ne l'est pas. M. Moore proclame que pour le moins nous les valons. Notre généalogie, dont nul ne saurait douter, nous rattache à des ancêtres de haute renommée. Au reste, M. Moore, posant de façon érudite des distinctions nécessaires entre les mots race et nationalité, retraçant l'origine des peuples modernes, conclut des différences qu'il trouve entre eux qu'elles ne sauraient assurer la supériorité de sang ou de mentalité de l'un sur l'autre.

Les Anglo-canadiens auraient-ils du moins celle que confère la culture de l'esprit? Nous sommes des marchands, déclament-ils; les Canadiens français n'en sont pas, donc ils sont inférieurs. C'est le *trade argument*. M. Moore porte jusque sur ce terrain la défense des Canadiens français. Vous les accusez, apostrophe-t-il les Anglo-canadiens, de n'être pas intéressés dans les grandes entreprises; vous ne l'êtes pas davantage. Et, chiffres à l'appui, il leur prouve que les affaires de haute envergure, les chemins de fer, par exemple, sont soutenus par l'or anglais et américain. Ces derniers temps, on retraçait dans les compagnies de voies ferrées canadiennes au moins 2,914 millions de dollars anglais et 637 millions de dollars américains. Chaque année, des sommes phénoménales de dividendes et d'intérêt entrent dans le gousset des prêteurs de Londres ou de New-York. Les Canadiens français empruntent moins à l'étranger pour maintenir leurs industries. La conclusion, dit M. Moore, c'est que les profits qu'elles produisent restent au Canada. Mais des nations, parce que catholiques, ne sont-elles pas inférieures, au chapitre de la prospérité matérielle, à d'autres nations, parce que celles-ci protestantes? M. Moore n'en est pas convaincu et si les affaires, ajoute-t-il, étaient le criterium suprême, il faudrait mettre le juif au-dessus du protestant. Elles ne le sont pas. Et la philosophie de M. Moore est assez éclairée et assez profonde pour qu'il écrive : *Neither religious nor national ideas are tangible matters to be weighed like wool and salt on commercial scales*. Il quitte le sujet, non sans avoir donné un dernier coup à ceux qui tiennent par-dessus tout à la suprématie des affaires. Il retourne contre eux le *trade argument*. Faites votre commerce avec l'étranger et rappelez-vous qu'il parle français. Que le gouvernement canadien se mette donc en mesure d'inscrire, au nombre de nos ressources

les plus précieuses, à côté de la colonne énumérant nos forces hydrauliques et nos chemins de fer, *our ability to use as working tools the two great languages in which the world's commerce is conducted*. M. Moore se joint à M. Léon Lorrain pour attester la valeur économique du français.

Le système éducationnel des Canadiens français est-il inférieur à celui des Anglo-canadiens? Les dénigreur de notre régime d'instruction publique réformeront peut-être leur jugement à la lecture du livre de M. Moore. Ils seront étonnés de le voir préférer à l'école nationale et neutre l'école confessionnelle qui non seulement instruit mais éduque, au ministère de l'instruction publique dont est doté l'Ontario notre Conseil de l'instruction publique. Retraçant la part prise en tout pays, notamment dans le nôtre, par le clergé à l'instruction du peuple, l'auteur a excellemment montré l'influence heureuse de l'Église sur l'école. Combien chez nous seront surpris de trouver dans *The Clash* ces pages remarquables. Il nous conseille de porter nos efforts du côté des sciences appliquées. La faiblesse de nos établissements d'enseignement supérieur se trouverait *in the laboratory*. Mais, même sur ce point, ne généralisons pas trop vite, reprend M. Moore. En matière d'instruction technique, Québec devance Ontario. Nous pourrions ajouter : même en fait d'enseignement commercial. A la dernière réunion tenue par les représentants des universités canadiennes à Ottawa en mai 1919, M. Frank Beer, de Toronto, nous fit une conférence sur la nécessité de promouvoir l'enseignement du commerce. Sa causerie terminée, M. Arthur Surveyer, l'un des délégués de l'université Laval à Montréal, rappela l'œuvre accomplie à Montréal, depuis plus de dix ans, par notre école des hautes études commerciales. Son exposé, clair et complet, apprit aux professeurs des universités anglaises que Laval avait su mieux qu'elles

organiser l'enseignement de cette branche du savoir. Et ils n'hésitèrent pas à admettre que sur cet autre point Québec, l'idéaliste, donnait l'exemple à l'Ontario le pratique. Certes, ne nous trompons pas nous-mêmes. Notre système d'instruction publique réclame notre attention la plus active. Il reste dans ce sens beaucoup à faire. Est-ce une raison pour méconnaître les œuvres que nous avons créées? Nous avons les cadres. Remplissons-les. Ne les détruisons point. Je sais gré à M. Moore d'avoir fait cette opportune observation. Pour nous convaincre davantage, il admire les produits de notre enseignement, il prend plaisir à signaler que, dans tous les domaines, en littérature ou en politique, nous ne sommes pas inférieurs aux Canadiens anglais. C'est en s'appuyant sur de telles prémisses que M. Moore conclut à notre droit de vie libre et fière en terre canadienne. Chercher à écraser un tel peuple, c'est provoquer la réaction rédemptrice et assurer sa survivance. A propos, les Canadiens français survivront-ils? S'inspirant des théories de Thomas Buckle, M. Moore croit que le milieu, le climat, par exemple, fera peut-être à la plupart des Canadiens une âme pareille. Oui, il se peut. Combien de bordées de neige et de jours de pluie et de matins torrides exigera cette fusion! Il se peut que l'homogénéité soit inévitable. M. Moore ne le souhaite pas parce qu'il y a mieux : l'harmonie dans la variété des tempéraments, la possibilité pour le Canada, terre du Nouveau-Monde, de conserver, unis mais non fondus, les héritiers des deux esprits qui, dans l'Ancien, apportèrent à la civilisation sa lumière et sa force.

Peu de livres m'ont autant intéressé sur les choses de mon pays que *The Clash*. Riche de données philosophiques et historiques, il nous éclaire, non seulement sur la mentalité des Anglo-Canadiens et leurs menées à notre égard, mais

aussi sur nous-mêmes. C'est par là surtout qu'il nous est utile. Connaître l'adversaire est bien; se connaître vaut mieux. L'on se sent plus fier et plus ardent au travail quand, le livre fermé, l'on emporte le témoignage de cet Anglo-Saxon sur certaines institutions de chez nous. L'on admire son courage à défendre cette race, tant injuriée, à justifier la conduite de Benoît XV au cours de la récente guerre et l'attitude des Canadiens français à l'égard de la loi de conscription. Il possède la lumière et la liberté d'esprit qu'il faut pour étudier avec succès les problèmes canadiens. Son *Polly Masson* révèle son intention de ne pas abandonner sitôt cette tâche. Il continuera de l'accomplir à l'honneur de son talent et au profit du Canada.

* * *

Même si, le jour où parut *The Clash*, le manuscrit de *Bridging the Chasm* n'était pas terminé, ainsi que s'en glorifie M. Percival F. Morley, il n'y avait nulle raison de craindre que ces deux livres fissent double emploi. Couvrant un champ moins vaste que celui exploré par M. Moore, M. Morley groupe ses observations autour de la question langue. Le règlement 17 est non seulement l'appendice de son livre, il en est le centre. D'où vient qu'en 1919 les Canadiens anglais et français ne sont pas plus unis qu'en 1867? Ne le sont-ils pas moins? La tentative de les unir peut-elle se justifier? Placer Français et Anglais au nord de l'Amérique, côte à côte, sans une Manche qui les puisse séparer, c'était un coup d'audace de la Providence. N'est-ce pas folie d'aller plus loin et de les vouloir unir en une nation? Appliquons-nous du moins à faire disparaître les causes de heurt. Voyons tout d'abord la situation d'un œil tranquille. Repoussons les préjugés. Anglo-cana-

diens, cessez de penser que l'union des races en ce pays est étranglée par un prétendu ogre, nommé tantôt influence papale, tantôt domination cléricale. Il y a bien d'autres choses. Le point de vue religieux nous sépare; il ne creuse pas un abîme. *"What one finds over and over again in their columns is plaint of "injustice", "insult" "persecution". Their pet names for us is not "heretiques", but "Boches" The trouble is racial rather than religious"*. Mettez-vous dans la peau des Canadiens français, conseille M. Morley à ses coreligionnaires. Repassez en esprit leur histoire; revivez leur défaite de 1760, les souffrances, les exactions, les injustices qui s'ensuivirent. Vous connaissez tout des défauts de ce peuple, son provincialisme, ses goûts moyenâgeux et arriérés, regardez un peu ses qualités. Terminez cette heure de réflexion en scrutant vos faiblesses et vos lacunes. Nous tirerons ensuite la conclusion. Au cours de cet examen de conscience, M. Morley étudie la question langue. Quelle que soit la lutte que les Canadiens français eurent à soutenir à ce sujet depuis 1760, c'est dans les écoles de l'Ontario que les attaques les plus dangereuses furent portées au parler français. Manitoba imita cet exemple. Jusqu'à la fin du 19ème siècle les Canadiens français de la province voisine furent libres de se servir du français dans leurs écoles. En 1889, le gouvernement de l'Ontario inaugura une politique d'anglicisation qui trouva son point culminant en 1912 dans le règlement 17. Quelle est la portée de ces dispositions nouvelles? *The measures instituted then and later, though not aimed directly at the suppression of the French tongue, will be none the less effective in that direction and will contribute inevitably to the slow but sure extinction of the pioneer language of the Dominion in the provinces concerned.* Le règlement 17 met fin, dans l'Ontario, à l'existence des écoles bilingues. D'un trait de

plume est rayé le droit des Canadiens français — *the well-established title of the French-speaking minority in our province* — à faire donner en langue française à leurs enfants partie de l'enseignement (*a reasonable proportion of their education.*) Ce système est remplacé par *what is really an institution for the transformation, as rapidly as possible, of young French-Canadians into young Anglo-Saxons.* Les auteurs de cette loi inique étaient-ils du moins de bonne foi? M. Morley le croit, mais tout de suite il déclare que l'article 4 et son fameux *hitherto* fournissent une raison suffisante d'en douter. Quel que soit l'esprit qui l'inspira, *the regulation sounds, in fact, the death-knell of the French tongue in our province.* C'est là détruire l'œuvre développée en 1867. Les pères de la Confédération auraient pu montrer plus de clairvoyance et, précisant certains points, nous éviter maints problèmes. Les auteurs d'une constitution peuvent-ils tout prévoir et tout définir? A nous de découvrir l'esprit qui les anima et de l'appliquer à la solution des difficultés qui surgissent. En demandant un status égal pour la langue française et l'anglaise, les Canadiens français ne réclament rien qui soit contre la lettre ni l'intention du pacte fédératif.

Le perfectionnement de l'enseignement de l'anglais n'exige pas l'abolition de la langue française. Au lieu d'édicter le règlement 17, pourquoi, demande M. Morley, n'a-t-on pas plutôt ouvert des écoles normales où se formeraient des professeurs bilingues? Le bilinguisme se pratique en d'autres endroits de l'empire britannique. Pourquoi l'Ontario serait-il réfractaire à ce régime de justice? Cette province n'a-t-elle souci que pour les méthodes allemandes? Combattant l'idée de la *reserve* du Québec, rappelant que nous ne sommes pas des Indiens, M. Morley revendique pour nous, dans et hors Québec, le droit (*the*

privilege — or should we not say the right —) de conserver les traditions de notre race, la langue française, en particulier. Les Canadiens français ont exploré tout le Canada. Ils sont chez eux partout. Reconnaissons-leur le droit d'y vivre, de s'y développer, faculté dont nous, Anglo-Saxons, nous usons naturellement, en quelque endroit que ce soit, *as a matter of course*. Voyez comment la majorité dans Québec traite 350,000 Anglais. Pourquoi sommes-nous incapables de cette justice? Notre devise est-elle : je prends tout : *Heads I win, tails you lose*. Renversez les rôles. Que la législature de Québec édicte un règlement 17 contre la langue anglaise. C'est les armes à la main que tous les Anglo-canadiens protesteraient. Où est dans tout cela la trace du *British fair-play*? Non seulement votre façon d'agir est injuste, anti-britannique; elle est malhabile. Comment les Canadiens français peuvent-ils être un élément de force si vous les dénationalisez, si, en les privant du moyen d'instruction qui leur est propre, la langue française, vous n'en faites que des moitiés de citoyens? Cessez donc de les mépriser, de les considérer comme une anomalie. Ce qu'il faut c'est *a frank recognition, by work and deed, that the French-Canadian possesses a Canadian citizenship equal with our own*. Après avoir exposé avec clarté le problème à résoudre, M. Morley indique donc avec franchise la condition essentielle au maintien de la Confédération. Il a du coup projeté sur son avenir une éclatante lumière. A lire ces pages, empreintes de haute politique, de vision droite et lucide, l'on se reprend à croire à la possibilité de créer une nation canadienne forte et durable.

* * *

C'est aussi à la poursuite du vrai Canadien, *Canadian Canadian*, que s'est mis M. Arthur Hawkes. Les routes

où il le cherche différent de celles que remontent MM. Moore et Morley. C'est de la situation du Canada dans l'empire britannique et de sa politique intérieure que se préoccupe M. Hawkes. L'auteur relève le défi lancé par M. Lionel Curtis dans *The Problem of the Commonwealth et The Commonwealth of nations*. Réflétant l'esprit d'une association londonnienne, *The Round Table*, Curtis assigne au Canada le choix entre ces deux régimes : l'indépendance ou l'établissement à Londres d'un gouvernement impérial qui, taxant notre pays, ferait en son nom la paix et la guerre. Au dire de Curtis, le Canada n'est qu'une dépendance de l'Angleterre, *though a nation, is not a state*; nous ne sommes que des coloniaux, dépourvus d'un esprit canadien comme étaient privées de l'esprit américain les treize colonies avant 1783. Réveiller ce sentiment canadien, au besoin le faire naître, c'est le but que se propose M. Hawkes. La dignité nous commande d'abandonner la position humiliante où nous ont vus les gens du *Round Table*. Sortons de l'impasse. La solution du problème est ici même, c'est *the Canadian birthright*. Pour que notre pays se meuve à l'aise dans l'empire britannique, à côté des autres nations, exaltons tout d'abord l'esprit canadien. Les deux maux, entre autres, qui ont jusqu'ici arrêté son développement, ce sont, au témoignage de M. Hawkes, le colonialisme et la partisanerie outrée. L'auteur critique avec véhémence le régime politique imposé au Canada depuis 1914 et dénonce à la fois les faiblesses et l'absolutisme de nos parlementaires fédéraux. Sur les événements canadiens contemporains de la grande guerre, M. Hawkes émet une opinion que sa franchise recommande à tous ceux qui s'intéressent à la chose publique. Il projette une lumière crue sur chacun de ces faits politiques, depuis l'abandon par notre parlement du contrôle de l'armée canadienne en Europe jusqu'à l'achat

du *Canadian Northern*, en passant par la loi de conscription et le rappel de l'Habeas Corpus, les protestations des fermiers et l'attitude des classes ouvrières. Le lecteur apprendra, chemin faisant, de quelle façon hardie un anglo-saxon critique parfois les autorités constituées. Ce sera pour lui leçon de choses que la lecture de certaines pages où M. Hawkes apprécie l'attitude du gouvernement de Londres et commente l'opinion de la majorité des juges de la Cour Suprême dans la cause de Gray. C'est vers d'autres domaines que l'*Action française* dirige ses préoccupations. Elle s'arrête de préférence aux chapitres où M. Hawkes étudie la question des races au Canada.

Libres de colonialisme, habitués à nous gouverner, à regarder haut et loin, nous serions moins enclins à envenimer nos blessures. C'est en élargissant les cadres, en élevant nos aspirations, en projetant plus d'air et plus de lumières sur nos querelles que nous les rendrons de solution plus aisée. *The road to glory is the straight and hilly road to national union; not the easy, sinuous descent into internecine strife.* M. Hawkes souhaite la réconciliation entre tous les habitants de ce pays. Que l'appoint des Italiens, des Russes, voire des Allemands, récemment établis chez nous, soit incorporé *into the nationality which preserves the best that Wolfe and Montcalm knew.* Le Canada doit respect et tolérance à ceux qui en ont fait leur patrie et qui, par la naissance, lui ont donné des citoyens. L'union de tous est la première condition du développement de la Confédération. *To make it good demands the unity of all the people who are within Canada, and particularly of the English and French who established the Confederation on which the hopes of nationality are stayed.* Les Canadiens français s'imposent par leur ancienneté, leurs services, leur valeur. Ils sont, mieux que les Anglo-Canadiens, enracinés à ce sol.

Ils en ont fait les premiers leur unique patrie. Quoi d'étonnant, poursuit M. Hawkes, qu'ils aient lentement donné dans l'enrôlement organisé au cours de la dernière guerre ? Les Canadiens français n'ont aucun goût pour l'impérialisme. Cette attitude n'entraîne pas chez eux la haine de l'Angleterre. Leurs sentiments à son égard sont convenables. Que lui doivent-ils ? *You owe nothing to a man who is simply keeping his contract.* Au reste, les Canadiens français redoutent plus Toronto que Londres. Ne sont-ils pas en cela justifiables ? A l'heure où l'on cherchait à les enrôler pour servir outre-mer, pourquoi persistait-on au Canada à persécuter un certain nombre d'entre eux ? On aurait dû comprendre depuis longtemps qu'ils constituent pour notre pays une force, *are one of the deep-founded walls of the Canadian House.* C'est à eux que l'Angleterre doit la conservation comme colonie du Canada. Sans leur collaboration, la fédération de 1867 n'eut pas été possible. *That truth should be graven on every British heart, and commended to every believer that the Canadian Constitution's guarantee of a duality in official language should go the way of a German guarantee to Belgium.*

M. Hawkes est favorable au maintien ici de la langue française. La lutte que l'on poursuit contre elle soulève une question nationale, qui, par-dessus l'Ontario, intéresse tout le Canada et son avenir. C'est en invoquant des principes de justice, garantis de 1774 à 1867, que les Canadiens français demandent *equality of treatment in their native land — not in their native province, be it observed.* Ces garanties sont aussi inaliénables que le droit à la vie, à la liberté, au bonheur. C'est sur l'article 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord que M. Hawkes appuie son principal argument en faveur de l'enseignement du français dans chacune des provinces canadiennes. L'usage

de deux langues, la française et l'anglaise, est officiel au parlement fédéral. Comment le député peut-il remplir tout son devoir s'il ne comprend pas tout ce qui se dit et se fait au parlement central? *It is impossible to root bi-lingualism out of Ontario until the Parliament of Canada is overturned.* Le bilinguisme admis par la Chambre des Communes, le Sénat, les différents ministères et les tribunaux fédéraux, présuppose le bilinguisme dans les provinces. M. Hawkes conclut que la langue française possède un status légal aussi bien dans l'Ontario que dans le Québec. Répétons ce témoignage. Qu'il porte avec lui la conviction. Et que M. Hawkes soit remercié de l'avoir exprimé. Sa largeur de vue dans l'analyse de notre politique et son courage à dénoncer ses vices, sa générosité à prêcher l'entente et sa clairvoyance à signaler ses moyens de succès, placent M. Hawkes au rang des Canadiens soucieux de la dignité de leur pays et de sa grandeur.

* * *

Harmony in diversity, unity in diversity, English-French marriage and national manhood, recommandent tour à tour MM. Moore, Morley et Hawkes. Ces mots d'ordre sont chargés du même sens. La Confédération peut aider à la formation d'une nation puissante au Nord de l'Amérique. On n'y parviendra point en s'écartant de l'esprit qui dicta le pacte de 1867. Il a uni deux peuples, le français et l'anglais. Respectons cette convention en entier. Mais, dit-on, la minorité disparaîtra tôt ou tard. Il se peut. Est-ce une raison d'accélérer ce mouvement de fusion? MM. Moore, Morley et Hawkes, qui ne désirent nullement cette homogénéité, montrent leur sagesse en laissant aux événements leur cours. Il ne faut point violenter les lois

de l'histoire. Les Canadiens français constituent une race; leur valeur n'est point chose négligeable. Ces trois Anglo-Canadiens veulent donc pour notre peuple le droit reconnu de se développer dans le sens de ses traditions, de conserver sa langue aussi bien que sa religion. Que le Canada continue donc de tirer de la variété des éléments qui le composent son originalité et sa force.

A la lecture de ces trois livres, les Canadiens anglais réformeront leurs jugements; les éclairés, qui dans le Québec, l'Ontario ou le Manitoba, dirigent la résistance, redoubleront d'efforts; les autres, que leurs besoins détournent des hauts problèmes et qui voyaient, dans la lutte contre les persécuteurs du français, futilité et tapage inutile, voudront reprendre le temps perdu. Comment ne pas comprendre, en écoutant ces trois Anglo-Canadiens, que ces attaques redoublées de la majorité visent la disparition de notre race? La lecture de ces trois livres amène à leurs auteurs un merci et aux Canadiens français un appel à la lutte.

Antonio PERRAULT.

ERRATUM

En toute justice nous devons cette rectification à M. l'abbé Groulx : il avait écrit, p. 400 de notre dernière livraison: «Ils (ces conseils) nous sont commandés par une grande espérance.»—Le prote lui a fait dire: «par une grande expérience.» — La nuance en vaut la peine.

A L'AUBE D'UNE VOCATION

Des épisodes gracieux entourent, à ses premières heures, la vocation de Marguerite Bourgeoys. Il s'en dégage un charme prenant. Il semble que s'irise devant nous, que brille dans sa diaprure chatoyante, quelque fin vitrail des siècles de foi. Les scènes candides baignent dans une lumière joyeuse et crue.

C'est tout d'abord le cadre d'un couvent, à Troyes, cette ancienne capitale de la Champagne. Des religieuses, jeunes, riantes et vives, sont groupées au parloir autour de M. de Maisonneuve. Au milieu d'elles on reconnaît, à une certaine parité de traits, la sœur du fondateur de Montréal, Sœur Louise de Sainte-Marie. A cet instant, de merveilleux récits d'outre-mer sont racontés. L'on écoute avidement. Un peu de rêve voile les doux yeux des nonnes. Le désir des lointains et mystiques voyages traverse leurs âmes. Elles frémissent. La cruauté iroquoise, les tristesses, les transes, les fatigues que l'on souffre là-bas, leur font entrevoir la possibilité d'un lent martyre. « Qui d'entre nous, songent-elles, refusera cet appel à la vie héroïque ? » Elles écoutent... Leurs cœurs brûlent d'émoi... La voix du narrateur cesse soudain. Alors, vibrantes, harmonieusement d'accord, les moniales supplient qu'on les conduise sur la terre canadienne. Paul de Chomedey sourit. Il hoche la tête. Non, il ne faut pas de cloître dans la colonie naissante de Ville-Marie. Son regard se fixe sur la préfète de la Congrégation des externes, Marguerite Bourgeoys, présente à l'entretien. « Celle-ci, fait-il doucement, en désignant la jeune femme, me suivra bientôt par-delà les mers. » Et docile, Marguerite Bourgeoys acquiesce à ses paroles.

Une onde fine d'envie glisse sur les physionomies féminines. « Oh ! Sœur Marguerite, soupirez-t-on, vous ne deviez vous rendre qu'avec nous au Canada. » Et la jeune préfète subtile, souriante de répartir : « Ai-je donc promis, mes sœurs, si vous tardiez trop, de ne pas y aller sans vous ? »

Sœur Louise de Sainte-Marie demeure à l'écart. Elle est grave et pensive. « Dieu, se dit-elle, exauce toujours nos vœux, mais, hélas ! c'est en toute liberté qu'il le fait. Voilà la réponse divine à notre demande, à la prière gravée jadis en lettres d'or sur l'image de la Vierge. Avec quelle ferveur, nous avons remis ce gage d'espoir entre les mains de mon frère de Chomedey. Nous ne nous lassions pas de murmurer :

*Sainte Mère de Dieu, pure vierge au cœur loyal,
Gardez-nous une place en votre Montréal.*

Sœur Louise de Sainte-Marie détourne ses yeux limpides, des larmes s'y enchâssent.

— Quelques mois plus tard, le *Saint-Nicolas* a fait voile. Il vogue vers la pleine mer. Déjà, Saint-Nazaire, le port d'où l'on s'est embarqué, n'est plus, à l'horizon, qu'une mince ligne noire, telle l'estompe d'un fusain délicat. Marguerite Bourgeoys appuie sa belle tête sereine contre l'une des ouvertures du navire. Avec mélancolie, elle regarde fuir les côtes de France. Sa main, un instant immobile, plonge à demi dans des dentelles précieuses. Autour d'elle, la brise soulève doucement de fines pièces de lingerie. Ce sont là, rassemblés, des objets confiés à sa garde par Madame de Chuly, la sœur de M. de Maisonneuve. L'aimable grande dame se préoccupe de la mise de son frère, même dans un coin perdu de la Nouvelle-France. La jeune femme tressaille tout à coup. Elle a un geste sauveur. Une vague énorme, rapide, venue d'on ne sait d'où, entraîne d'assaut ces merveilles. Ses efforts demeurent vains. La

vague, victorieuse, fuit avec son riche butin. Déjà très loin, elle écume, satisfaite, élevant et abaissant tour à tour, ces patients chefs-d'œuvre de l'art humain.

Marguerite Bourgeoys serre convulsivement ses mains impuissantes. Un peu d'angoisse lui vient au cœur. Que va-t-on dire ? Elle se raidit. Il lui faut sur l'heure révéler l'accident. Elle monte. M. de Maisonneuve est demeuré seul à l'avant du navire. A la vue de la jeune fille, un peu d'étonnement, de l'inquiétude se lisent dans son regard. Il s'approche. Délicatement, il interroge des yeux. Mais aux premiers mots qu'il entend, le voilà rasséréiné, un bon rire, un rire frais et gai le secoue. « Voyons, sœur Marguerite, fait-il, les choses ne sont-elles pas mieux ainsi ? Nous voilà tous deux débarrassés du soin de ces babioles ».

Qu'eussiez-vous dit, Madame de Chuly, qu'eussiez-vous dit en entendant de telles paroles ? Sans doute, vous eussiez tancé l'irrévérencieux, le doux gentilhomme qu'était ce frère que vous chérissiez !

— Au Canada, l'automne, en cette année 1653, déploie toute sa magnificence. Québec rutilé. Sur son roc puissant, il se drape, impérieux et superbe, dans la pourpre de ses érables, et le velours sombre de ses pins. Il apparaît, aux yeux de Marguerite Bourgeoys, merveilleux de coloris, de beauté hautaine et dominatrice. On y débarque. Les humbles maisons de bois des colons se détachent misérablement, ici et là, dans le décor royal de la nature. « Tout est si pauvre que cela fait pitié, s'exclame sœur Marguerite ». Elle surmonte l'impression pénible qu'elle en ressent. Sa vaillance doit demeurer entière. Chez les Ursulines, où vient la rencontrer Jeanne Mance, où elle cause avec Marie de l'Incarnation et Madeleine de la Peltrie, son apaisant

et clair visage lui crée des amitiés. Elle refuse cependant de séjourner dans ce milieu d'ardente spiritualité. Sa place est marquée ailleurs. Elle le déclare. M. de Maisonneuve lui a confié, — comme jadis à Jeanne Mance, — le soin de la nouvelle recrue de Ville-Marie. Ses mains veilleront aux provisions des soldats. Marguerite Bourgeoys ira loger dans la basse ville, au magasin de la Compagnie de Montréal.

Sous ce toit, un délicieux spectacle s'offre bientôt à nous. C'est l'heure de la ration. Marguerite Bourgeoys, gracieuse et digne, apparaît à la porte de la salle d'armes. Elle plie légèrement sous le fardeau des comestibles. Les soldats accourent. Ils s'empressent autour d'elle. Ce sont de rudes gaillards, au franc parler, aux regards hardis. Leurs rires cessent, le respect raidit les attitudes, dans les yeux toute leur mauvaise s'éteint. L'on vénère cette jeune femme à la haute conscience. L'on se nourrit, tout autant que du pain qu'elle offre, des conseils qui tombent de ses lèvres, étonnés qu'à suivre ces avis, une douceur pénètre les cœurs. Marguerite Bourgeoys s'émeut de leur estime, et plus tard, se remémorant ces heures, elle dira : « Les soldats de la recrue étaient devenus doux comme de vrais religieux, ce qui me donnait bien de la joie d'aller avec eux à Ville-Marie. Ces cent hommes étaient changés comme le linge mis à la lessive ».

A cette transformation, si pittoresquement décrite, Marguerite Bourgeoys contribua par sa grâce miséricordieuse, et le rayonnement de son âme ardente et désintéressée.

— A Ville-Marie, quelquefois encore elle devait exercer, à l'égard de ces hommes, sa commisération. Les historiens nous ont conservé un trait ravissant. C'est

un geste de pure tradition. Cette jeune femme à la générosité spontanée, demeure de la lignée des saint Martin de Tours. Écoutez. Le froid, en ce premier hiver passé à Ville-Marie, se montre d'une rigueur excessive. Marguerite Bourgeoys, comme les autres Français du reste, s'étonne de la rudesse sans merci du climat. Et, seuls l'enchantent, par les matins ensoleillés, les paysages de neige, ces fêtes du givre où tout au dehors s'enveloppe de blancheur. Or, un jour de bise très âpre, un soldat se présente chez M. de Maisonneuve. Il demande Sœur Marguerite. Il sait, on le lui a appris, qu'elle dirige la maison du gouverneur de Montréal. Marguerite Bourgeoys accourt à la voix bien connue du militaire. Elle le trouve tout bleui par le froid, et les yeux si tristes !... Elle écoute ses plaintes, le récit de ses tortures en ces nuits d'hiver, « alors qu'il n'a pas, dit-il, sur quoi se coucher ». Marguerite Bourgeoys rayonne à ces derniers mots. Elle le quitte, revient presque aussitôt, traînant après elle, toute rose de l'effort, un matelas, le sien ! Ce qu'elle se garde bien de dire. Le soldat ne peut croire à sa bonne fortune, et s'empresse à son retour au camp, de raconter l'incident à trois de ses camarades. Voici, qu'à leur tour, eux aussi viennent implorer la pitié de Sœur Marguerite. L'un reçoit sa paillasse, les deux autres ses couvertures. Marguerite Bourgeoys en demeure toute réjouie, se voyant dans l'obligation, à l'insu de tous, de coucher sur la dure. Elle a, à cet instant, l'un de ces mots délicieux que trouvent les saints : « Hélas ! dit-elle, personne ne se présenta pour l'oreiller ! »

L'on ne saurait clore la série de ces petits tableaux sans y joindre une scène dernière. Elle se présente, il est vrai, beaucoup plus tard, à une époque où la vocation de Marguerite Bourgeoys s'est nettement affirmée. Qu'importe ! Ce petit fait glissé par l'historien, tel un sourire

discret, entre deux pages sévères, a le charme aimable de jadis. Il s'encadre bien ici.

Nous sommes en 1670. M. de Maisonneuve, relevé de ses fonctions de gouverneur de Montréal, habite Paris avec son serviteur Louis Frin. Quoi que fasse Paul de Chomedey, sa pensée revient, incessante et fidèle, vers ses héroïques compagnons de Ville-Marie. Et dans l'espoir de leur offrir parfois l'hospitalité, il tient à leur disposition une chambre garnie « à la façon du Canada », dit-il. Et qui donc, croyez-vous, habitera tout d'abord ce domaine du souvenir? Marguerite Bourgeoys et l'une de ses compagnes, toutes deux venues à Paris dans des circonstances décisives pour leur Institut. M. de Maisonneuve qui vient lui-même ouvrir la porte aux voyageuses, — son serviteur étant absent, — se montre ravi de la coïncidence. Il est en même temps touché des démarches tentées par les religieuses pour découvrir sa retraite à Paris. La délicate amitié de Marguerite Bourgeoys avait ses exigences.

Paul de Chomedey, dans la joie de recevoir de tels hôtes, fait des largesses. Il dépose sur la table dressée pour le repas, une bouteille de vin qu'il est allé lui-même se procurer. Ainsi que le remarque spirituellement l'abbé Faillon, « ce bon gentilhomme avait un serviteur qu'il servait beaucoup plus qu'il n'en était servi ».

Et ce soir-là, la fête du cœur fut complète pour ces âmes qu'unissait une affection bien au-dessus des contingences mesquines et des brisures du temps.

Il semble bon parfois, de revoir nos héros dans cette atmosphère d'intime simplicité; de substituer, à l'attitude hiératique où les fixe, immuables, notre vision, ces mouvements de douceur, de tendresse et de grâce.

Marie-Claire DAVELUY.

18 octobre 1919.

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Les Trois-Rivières

De revoir une ville, après plusieurs années d'éloignement, porte l'esprit à établir une comparaison entre son état actuel et celui d'autrefois. A-t-elle progressé ou reculé? Ou encore, est-elle demeurée immobile?

Tel fut récemment mon cas. Une bonne fortune me conduisit, vers la fin de septembre, aux Trois-Rivières, où j'étais demeuré quelques jours, il y a environ vingt-cinq ans. On m'avait dit alors que la cité fondée par Lavolette datait de 1634, qu'elle avait été établie après Québec, mais avant Montréal, qu'elle était donc très ancienne. Et c'est l'impression qu'en rapporta mon cerveau d'enfant : petite ville charmante, mais d'un autre âge, conservant pieusement sa physionomie d'autrefois, et se gardant des innovations modernes.

Une ville progressive

Je m'attendais à la retrouver ainsi l'autre jour. Et même, suivant la loi de la vie, plus ridée encore, plus vieillie, plus antique. Instinctivement je pensais, en m'y rendant, à ces villes de province qu'on rencontre en France, aux rues étroites, pleines d'ombre et de paix, à l'allure familiale et un peu endormie, et qui reposent des bruits de la capitale.

Le train stoppe. Des groupes bruyants animent le quai de la gare, cependant que les cornes des automobiles luttent avec les appels du tramway... Vraiment! Sommes-nous bien aux Trois-Rivières? La réflexion m'a échappé. Mais il n'y a pas à en douter. Un ami est là qui m'entraîne dans sa machine. Et nous filons bon train. Une course à travers la rue Des Forges m'a vite fixé. La ville des Trois-Rivières — et je devais le constater encore mieux les jours suivants — a secoué sa léthargie d'autrefois. C'est maintenant une cité prospère et qui se développe rapidement.

Fidélité aux origines

Mais on conçoit qu'une pensée s'empara aussitôt de mon esprit. Ce développement, dans quel sens s'est-il opéré? Le deuxième poste français établi au Canada a-t-il, en se transformant, renié ses origines? S'est-il anglicisé peu à peu, comme Montréal et Québec?

Je veux en avoir le cœur net. Aussi durant les quelques jours vécus aux Trois-Rivières, j'ouvre les yeux, je tends l'oreille, je cherche à dé-

couvrir, derrière les physionomies des hommes et des choses, au fond des conversations, quelle âme palpite, quel idéal commun anime cette collectivité. Je puis me tromper. Ces enquêtes menées hâtivement, en marge d'une autre besogne absorbante, entre deux séances de travail, par des observations prises à la volée, sont parfois décevantes. Il me semble bien toutefois avoir vu juste, et que le vieux fond français, l'héritage de traditions légué par nos pères, s'est conservé aux Trois-Rivières presque intact, résistant victorieusement à l'emprise saxonne.

L'élite sociale

Sur quoi repose cette impression ? Sur les hommes et les choses. Les hommes d'abord. Que quelques Trifluviens ou Trifluviennes soient piqués de snobisme, je n'oserais pas le nier — quelle ville, si française soit-elle, peut se dire exempte de ce mal ? — mais la majeure partie de la population me paraît avoir conservé ces vieilles vertus françaises qui meurent si vite dans nos grandes villes : distinction naturelle, politesse prévenante, simplicité cordiale et gaie. L'élite sociale : membres du clergé et des professions libérales, n'y mène pas, certes, une vie oisive, mais ce n'est pas non plus une vie affairée, nerveuse, trépidante. On trouve le temps de s'asseoir dans le courant de la journée, de causer familièrement et d'autre chose que du cours de la bourse, du prix des denrées et de la vente des immeubles. On parle littérature, art, religion, questions sociales. On est resté français, quoi !

J'entre dans l'étude d'un avocat. Ce n'est pas l'austérité froide de nos bureaux montréalais où, juchés derrière un comptoir qui se dresse comme une haute barrière, clavigraphistes et comptables vous dévisagent de la tête aux pieds avant de décider si vous méritez d'être introduits auprès du maître... Ici l'avocat lui-même m'ouvre la porte, m'installe dans son bureau, et nous causons de souvenirs d'antan, cependant que son jeune fils saute gaiement sur ses genoux. Chez un confrère voisin, même cordial accueil ; j'y reçois, en outre, les bonnes feuilles d'un ouvrage professionnel que celui-ci vient d'écrire, en bon français.

A travers les rues

Et maintenant les choses. J'entends par là les rues et les magasins, les affiches, les tramways, tout ce qui constitue la physionomie d'une ville et lui donne trop souvent, chez nous, un aspect anglais. En cette matière, je voudrais distinguer : aux Trois-Rivières ce qui relève des citoyens est presque

toujours français, ce qui relève des étrangers est presque toujours anglais. On ne rencontre pas comme à Montréal — ou du moins très rarement — des boutiques aux noms français que décorent des affiches anglaises. J'y ai vu, et même savouré, pour la première fois, des eaux gazeuses, (marque ROUSSEAU), portant des étiquettes françaises, telles que *soda à la crème* — ce qui ne les empêche pas d'être excellentes —. Sur cinq maisons trifluviennes, dont les annonces couvraient la paroi droite d'un tramway, quatre se servaient du français, et une du français et de l'anglais. Voilà des faits, des détails si l'on veut, mais qui ont leur importance, qui sont révélateurs d'un état d'âme et me paraissent fournir les éléments d'un jugement ferme.

Par contre, l'élément étranger, là comme ailleurs, semble ignorer la langue de la population. Ainsi à côté des cinq annonces dont je viens de parler, il s'en trouvait sept autres au compte d'industriels ou de marchands n'habitant pas les Trois-Rivières. Une seule était rédigée en français, les autres uniquement en anglais. Ce sont les mêmes qu'on rencontre dans nos tramways de Montréal, et il est bien probable que les braves gens qui les paient ne savent pas que leur argent est ainsi dépensé presque en pure perte, qu'il pourrait du moins, si l'annonce s'adressait à la population dans sa langue, rapporter beaucoup plus. Pourquoi quelque Trifluvien n'écrirait-il pas à l'un ou l'autre de ces gros annonceurs pour leur signaler l'évidente maladresse de leurs agents de publicité ?

Compagnies étrangères

Ce n'est pas la seule faute d'ailleurs qu'on relève dans les tramways. Si les avis, à l'intérieur des voitures, sont bilingues, il n'en est pas ainsi des affiches qui indiquent, à l'extérieur, la route à parcourir. A moins que le mot ne soit nécessairement bilingue, comme *Cap* et *special*, vous vous trouvez en face d'un *Belt Line* qui trône seul dans toute sa morgue d'envahisseur. Unilingues aussi, sur leur face principale, les reçus que vous remet le percepteur; unilingues encore les casquettes des employés où vous lisez : *Three Rivers, Traction No...* On dit que les Allemands dans Bruxelles envahie affectionnaient ainsi de décorer les fonctionnaires d'inscriptions dont la langue devait rappeler aux habitants la domination germanique... Quand on ne peut pas se rendre maître des cœurs, dame ! il reste les casques et les placards !

Même ignorance de notre langue pour de larges annonces étrangères qui couvrent les clôtures, au cinéma dont les affiches révèlent l'origine

américaine, dans des pharmacies où s'étaient des produits venant aussi des États-Unis : *Lister's Fumigator, Zo adhesive Plaster, etc.*, etc

Contraste révélateur Des démarches énergiques ne pourraient-elles pas ramener à la raison ces compagnies? Je le crois. Mais quoi qu'il en soit, leur attitude contribue à mettre en relief la conduite tout opposée des vrais Trifluviens, en particulier, dans le commerce et l'industrie.

Et de cela il faut féliciter ceux-ci. Quand bien même quelques-uns, cachés sous une raison sociale anglaise, auraient échappé à mes rapides investigations, il me paraît évident que la majorité d'entre eux a résisté, mieux que les Montréalais et les Québécois, à l'engouement anglo-saxon, et est demeuré inébranlablement fidèle à sa langue.

Parmi les ouvriers Cette fidélité, un incident imprévu est venu soudain me permettre d'en mesurer toute la profondeur au sein du peuple, en même temps qu'il confirmait mes conclusions. C'était durant le banquet donné par les Sœurs de la Providence, aux membres des unions ouvrières catholiques réunis en congrès. Sur l'estrade, dans la grande salle des séances de l'Hôpital Saint-Joseph où les congressistes avaient pris place, un groupe de jeunes orphelines égayaient le repas de leurs joyeux refrains. Tout à coup, un chant vibrant retentit. Les mots, un peu indistincts dès le début, devinrent vite clairs. A mesure qu'ils en comprenaient le sens, les convives émus, cessaient de manger, pris tout entier par l'attrait irrésistible de ces vers bien rythmés dont les fières paroles remuaient leurs âmes. Quand éclata le refrain :

*Ils ne l'auront jamais, jamais,
L'âme de la Nouvelle-France!
Redisons ce cri de vaillance :
Ils ne l'auront jamais, jamais !*

ce fut dans la salle une longue acclamation. D'elle-même, spontanément, la classe ouvrière manifestait de façon vibrante son attachement profond à la langue et aux traditions des aïeux.

Et je suis revenu des Trois-Rivières, emportant cette fois l'impression d'une ville hautement progressive, et qui sait quand même rester française. Gloire à elle ! et puisse son patriotisme être imité !

Pierre HOMIER.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

« *Noblesse oblige* » — Comme nos lecteurs ont pu l'apprendre par la voix des quotidiens, la série des conférences de l'*Action française* pour la saison 1919-20, qui porte en titre général : « *Noblesse oblige* », aura tout le brillant qu'on prévoyait : six orateurs des plus estimés ont bien voulu nous prêter leur concours et tout fait augurer un succès égal à celui de l'an dernier. Les conférences seront données tous les deuxièmes jeudis de chaque mois, à partir de novembre, dans la salle de la bibliothèque Saint-Sulpice, réputée pour son spacieux aménagement et son excellente résonnance. La première conférence aura donc lieu le 13 novembre; elle sera sous la présidence de M. Athanase David, secrétaire provincial. L'orateur, dont il serait oiseux de faire l'éloge, sera Sa Grandeur Monseigneur Georges Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, recteur de l'Université de Montréal; il traitera un sujet d'une haute actualité : « *La mission de l'Université.* » Cette conférence marquera pour ainsi dire l'ouverture de la campagne en faveur de notre université montréalaise. M. l'abbé Philippe Perrier, curé du Saint-Enfant Jésus, directeur de la Ligue des Droits du français, présentera le conférencier à cette soirée d'ouverture.

Les autres conférenciers seront les suivants : ils parleront aux dates mentionnées sur des sujets qui seront annoncés en temps opportun :

M. Édouard Montpetit, le jeudi 11 décembre 1919;

Le R. P. Louis Lalonde, le jeudi 8 janvier 1920;

M. Antonio Perrault, le jeudi 12 février;

M. l'abbé Olivier Maurault, le jeudi 11 mars;

M. Guy Vanier, le jeudi 8 avril.

Les cartes d'abonnement mises en vente le 20 octobre se sont enlevées rapidement; il en reste encore un certain nombre qu'on pourra se procurer à l'*Action française*, bureau 32, Immeuble la *Sauvegarde*, au *Devoir*, 43, rue Saint-Vincent et autres endroits dont la liste sera publiée dans les journaux de Montréal. Cette année, nos amis sont priés d'en prendre note, tous les sièges sont réservés et tous les billets, cela va de soi, numérotés, afin d'éviter tout ennui; les séries se vendent \$3, \$2.50 et \$2.

Après le magnifique résultat de la première série de 1918-19, et grâce surtout à la réputation des conférenciers dont nous venons de donner les noms, l'*Action française* compte sur un nouveau et grand succès. A cette propagande par la parole, elle ajoutera la propagande par le livre, en publiant la plupart des conférences, sinon toutes, qui seront prononcées à Saint-Sulpice. De cette façon, nos amis de l'extérieur ne perdront rien de la bonne semence. Nous reviendrons du

reste sur ce sujet. En attendant, nous réitérons notre invitation à tous ceux qui pourront assister aux conférences de 1919-20, de bien vouloir différer le moins possible l'achat de leurs cartes d'abonnement.

L'*Almanach* — Nous tiendrons parole. A la date fixée, le 1er novembre, notre *Almanach de la Langue française* sera mis en vente partout à travers le pays. Son tirage qui, de 25,000 en 1919, passe à 40,000 cette année, en prouve la popularité et l'utilité. Le sommaire, dont nous ne pouvons donner qu'un faible aperçu, témoigne de la valeur de plus en plus appréciée de la publication. L'*Almanach de la Langue française* de 1920, tout inédit, contiendra des articles de MM. les abbés Cyrille Gagnon, Ph. Perrier, Edmond Lacroix, de MM. C.-J. Magnan, Victor Morin, Louis Dupire, Émile Miller, Jean Beauchemin, Pierre Homier, Léon Lorrain, et autres; des poésies de Mlle Blanche Lamontagne et de MM. Lozeau et Ferland; trois contes canadiens de Mlle Marie Claire Daveluy, de MM. l'abbé Lionel Groulx et Jacques Hertel; deux chansons du terroir avec musique : « C'est la belle Française » et « Moi, je suis fou de mon pays ». Au calendrier très complet, ont été ajoutés une foule de renseignements, la plupart introuvables dans les publications similaires : les évangiles du mois, les saints patrons du travail, les dictons populaires, des grains de sagesse, etc. Pour la ménagère, ont été insérées des recettes culinaires et des renseignements pratiques, en plus d'un vocabulaire de deux ou trois pages sur les termes de cuisine.

Enfin l'illustration a été particulièrement soignée : la plupart des articles et tous les contes sont ornés de dessins inédits, auxquels s'ajoute toute une série de petites caricatures intitulées « Maux à guérir » et destinées à secouer, sous une forme gaie, l'apathie partout où elle se rencontre. Bref, nous avons voulu « faire de mieux en mieux », comme le disaient nos circulaires, et nous croyons avoir quelque peu réussi.

Rappelons que l'*Almanach de la Langue française* de 1920 inaugure sa cinquième année. De plus en plus connu, il est déjà, pour nous servir d'un terme du commerce, « un article fort en demande ». C'est dire que pour éviter les désappointements de l'an dernier, alors que les 25,000 exemplaires furent écoulés en quinze jours, nos amis feraient bien de nous faire tenir leurs commandes sans retard. En dépit de l'augmentation du coût de l'impression, l'*Almanach* reste à 20 sous l'exemplaire (23 sous franco). Des prix très avantageux sont consentis aux propagandistes comme suit :

De 50 à 99 exemplaires, 16 sous; de 100 à 499 exemplaires, 15 sous; de 500 à 999 exemplaires, 14 sous; pour 1000 exemplaires et plus, 12 sous $\frac{1}{2}$ (Port en plus dans tous les cas).

Comme toujours, les propagandistes peuvent grouper autant de commandes qu'ils le veulent et bénéficier des réductions accordées au chiffre global de leurs commandes. Nous faisons quand même les expéditions aux adresses individuelles, sur simple indication de leur part. Ainsi, dans une même région, sept ou huit personnes peuvent s'associer, constituer une commande d'un millier et bénéficier du prix de \$125.00; chacune recevra chez elle les cent ou cent cinquante exemplaires qui lui reviendront.

Nous ne ferons cependant qu'une seule facture : à celui qui enverra la commande.

Conférences à Ottawa — En même temps que nous inaugurons à Montréal nos conférences « Noblesse oblige », une autre série portant sur divers sujets est organisée par l'Institut Canadien français, à Ottawa, sous le patronage de l'*Action française*. Ces séances marqueront un premier et un grand pas dans la voie de l'action par la parole à laquelle nous entendons nous dévouer pour faire connaître et étendre notre œuvre à l'extérieur. Nous nous étions mis à la disposition de nos amis : l'Institut Canadien français est venu frapper à notre porte et c'est avec grand plaisir, inutile de le dire, que nous lui avons prêté notre modeste collaboration. MM. Émile Miller, secrétaire adjoint de la Société Saint-Jean-Baptiste et professeur de Géographie canadienne à l'Université de Montréal, parlera de « l'histoire et de la géographie canadienne », en novembre; M. Jean Désy, diplômé de l'école des Sciences politiques de Paris, professeur aux Hautes Études, parlera, lui, de « la plus Grande-Bretagne », en décembre, et M. Léon Lorrain, notre distingué collaborateur, a pris pour sujet « les trois anglicismes. » Il parlera en janvier.

Et de ce bon grain rien ne sera perdu : ces conférences seront comme celles de Montréal, mises en brochures.

Voilà le bilan de la vie de l'*Action française* pour octobre. Ce n'est pas tout : nous avons en plus préparé la série des articles de notre revue pour 1920. Le titre général « Comment servir » fait déjà connaître tout un vaste programme. Dès la livraison de novembre, nous serons en état de fournir tous les détails voulus. Révétons pour l'instant que le premier article: « comment servir » le mieux son pays et sa race, quand on est cultivateur, sera signé par M. J.-Édouard Caron, ministre de l'Agriculture de la province de Québec, et que Mgr L.-A. Paquet clora la série avec le « comment servir » du prêtre.

INTERIM.

PARTIE DOCUMENTAIRE

UN TEMOIGNAGE ANGLAIS

L'Industrial Canada a reproduit, dans sa livraison d'août 1919, page 51, un extrait du *London Times Trade Supplement*, dont voici la majeure partie:

The intelligently directed organization and enterprise which are being employed by Canadian manufacturers and merchants in their endeavors to secure a full share of the markets of the world for the Dominion, will undoubtedly produce remarkable results in the near future... At the Lyons Fair this year most of the Canadian exhibitors displayed explanatory literature, printed in several European languages. Furthermore, offices and showrooms are being opened in both Paris and Brussels by the Export Association of Canada. Canadian trade commissioners have been established in most of the important countries of the world for some years past. They are "live" men, and their work has undoubtedly been very valuable to Canadian exporters. The Canadian Trade Mission in London is also rendering good service in the development of Canada's export trade. All this shows that Canada is becoming more and more important as a manufacturing State. Although the population of the Dominion is still under 9,000,000, and its chief industry is and will long remain the production of foodstuffs, the industrial development of the country is going ahead so fast that Canada must soon become an active competitor in many of the world's markets. This will be hastened in one way which was perhaps unforeseen when Imperial Preference was first proposed. In order to take advantage of the preferential treatment of British-made goods American manufacturers, in constantly increasing numbers, are establishing branch factories in Canada. American capital is, therefore, being employed in the industrial development of the Dominion to some extent at the expense of that of the United States. Whatever political effect this extension of the close ties between the Dominion and the Republic may have, it is clearly highly advantageous to Canada's industrial progress.

One remarkable advantage Canada possesses for attacking the Continental market is the presence of two and a half millions of French-speaking people in the Dominion. This means that there is seldom much difficulty about securing a thoroughly competent French-speaking representative. French is still the most useful language over a large area of Europe.

Fred WILLIAMS.